Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20261110-156RAFH-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 06/10/ 2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 10 NOVEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le dix novembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, RENVAZE Pascal, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLER Laura, VITRE Didier, GLOTIN Michel, / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** :
Présents : 31 Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 10	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, LE BOUQUIN Mickael, BOUILLET Isabelle, CHICOINE Daniel, GAUTIER Magali, VILLAUME Claude, LE PAPE Marie-Hélène, GAREL Laurence, **Absents :** CRESPEL Vincent, LESNÉ Hervé
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** LE BOUQUIN Mickael à BIZETTE Fabrice, BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick, GAUTIER Magali à PIEDERRIERE Olivier, VILLAUME Claude à VITRE Didier, GAREL Laurence à VILLER Laura

Délibération n° : 2026-156 -BlR
Thème : Administration Générale
Titre : Approbation du Rapport de Situation en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2027
Rapporteur : FRÉNOY Marie-Hélène

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-1-1 ;
Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales ;
Vu le projet de Rapport de Situation en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes établi pour l'année 2027 ; Considérant l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires ;
Considérant que ce rapport dresse un état des lieux de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle, ainsi que des actions menées sur le territoire en faveur de l'égalité de genre ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Rapport de Situation en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2027, tel qu'annexé à la présente délibération.**
- **PREND acte que ce rapport a été présenté préalablement au débat sur les orientations**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
HERVIOU Patrick

Patrick HERVIOU
PDF_Signature_PVD_2103
12 nov. 2026